

Les enseignants élus au CA du lycée polyvalent René Cassin

À Madame la Rectrice de l'académie de Lyon

Objet : Motion d'explication de vote contre la DHG

Ce conseil d'administration traditionnel de début d'année, consacré à la préparation de la rentrée suivante, se tient dans un contexte particulier de réformes majeures dont nul ne peut plus ignorer, à ce jour, les conséquences dramatiques sur les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des professeurs/ CPE et PsyEn. Sur l'autel de la rigueur budgétaire et de la responsabilisation à outrance des parcours individuels, l'éducation nationale semble renoncer à ses ambitions d'égalité territoriale, de démocratisation sociale et d'émancipation citoyenne.

Nous reconnaissons à la répartition proposée par la direction bien des mérites étant donné le cadre dans laquelle elle s'inscrit :

- elle préserve les postes des enseignants titulaires de l'établissement : aucune mesure de carte scolaire n'est à déplorer,
- elle prend en compte une bonne partie des remontées des équipes pédagogiques faites lors de la commission permanente,
- elle maintient plusieurs aménagements favorables aux apprentissages en seconde : groupes de langues, SNT, SPC et SVT à effectifs réduits, dédoublement d'une heure en français et en maths, accompagnement à l'orientation d'une heure par classe.
- elle maintient l'ensemble des sections européennes et internationales actuelles : DNL, EURO et ESABAC ainsi qu'une majorité d'options : latin et grec, EPS, musique
- elle tend à permettre aux élèves un choix plus large de « triplettes » en première générale avec un financement proposé de 17 groupes de spécialité au lieu des 12 prévus, favorisant ainsi des groupes à effectifs réduits pour une majorité de disciplines

Néanmoins nous ne pouvons taire qu'elle prépare des conditions de rentrée permettant la mise en application de réformes que nous ne cessons de dénoncer depuis maintenant deux ans : réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, réforme du baccalauréat, réformes du lycée général et de la voie professionnelle. Nous alertons déjà des risques, qui se révèlent pleinement aujourd'hui, dans une motion sensiblement identique au CA de février 2018. Depuis, les enseignants, bientôt rejoints par les élèves et les fédérations de parents, ont signifié leurs inquiétudes et oppositions à ces projets : grèves et manifestations massives, dans lesquelles se sont engagés nombreux professeurs de cet établissement, pétitions, opposition majoritaire en CSE, parfois même à l'unanimité en CSP, interpellations d'élus locaux, sensibilisation auprès des parents d'élèves dans les établissements et lors de réunions publiques, etc.

La responsabilité de cette situation incombe au Ministère et au Rectorat, qui persistent à vouloir imposer un flot de réformes à marche forcée, restant ostensiblement sourds aux revendications pourtant légitimes des personnes qui vont en subir directement les effets : personnel, élèves et parents d'élèves. Le mépris, même, n'est pas loin lorsqu'en parallèle un décret est publié pour faire absorber la destruction de postes par les collègues restants, les obligeant à accepter une seconde HSA ; lorsque la force est utilisée de façon disproportionnée pour faire taire le mécontentement des jeunes ; lorsque subrepticement, un article est glissé dans une loi prétendue de l'« École de la confiance » afin d'y inscrire une sorte d'obligation de réserve en plein mouvement « pas de vague » ou encore lorsque les collègues de voie professionnelle sont tenus d'organiser une rentrée sans même avoir connaissance des référentiels des nouveaux programmes en parallèle d'une campagne de communication massive de l'EN visant à inciter les jeunes à s'y orienter : là encore la forme avant le fond, le comptable avant le pédagogique ...

La coupe est pleine, les enseignants du lycée polyvalent René Cassin, ne participeront pas à accompagner ces réformes et s'opposent donc à cette DHG, qui tant dans son volume que dans ses modalités de répartition, est inacceptable à plusieurs titres :

- elle est en baisse alors que même que nous accueillerons davantage d'élèves.

En effet, selon les chiffres transmis par le rectorat en CTSD, notre lycée général et technologique accueillera **42 élèves de plus** à la rentrée 2019 par rapport à cette année ; pourtant la DHG affiche une **baisse de 22 heures**, il s'agit là des

seuls effets de la réforme. Ne nous leurrions donc pas, si pour la rentrée prochaine, la direction parvient à préserver les postes des titulaires, la montée en puissance de la réforme aux classes de terminale en 2020 en G&T et en 2021 en voie professionnelle sera dramatique pour certaines disciplines. Certains collègues sont déjà conduits à la rentrée 2019 à compléter leurs services dans d'autres établissements, notamment en français et en espagnol.

➤ elle instaure la concurrence entre les différents enseignements.

En effet, une large part de la DHG relève d'une « marge d'autonomie » dont la répartition est laissée à la discrétion des établissements pour favoriser au local tel ou tel dispositif : ainsi sont à financer sur cette même enveloppe des groupes de spécialités supplémentaires, des dédoublements, des groupes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé, les options, les sections internationales EURO et DNL, le tutorat, l'accompagnement à l'orientation, etc. Le plafond de 12 heures en seconde et 8 heures en cycle terminal contraindra nécessairement les choix, faisant des « gagnants » et des « perdants », sur des critères parfois bien éloignés de la pédagogie tels que le maintien d'un poste (avec lequel nous ne pouvons qu'être d'accord) ou la faisabilité des emplois du temps. Pour notre établissement, cela se concrétise par exemple ainsi :

- le tronc commun en première générale et technologique sera essentiellement en classe entière notamment en histoire géographie (discipline pour laquelle c'est déjà le cas en seconde) et les enseignements scientifiques. Les programmes insistent pourtant sur l'importance d'effectifs réduits afin de permettre la démarche expérimentale en respect des normes de sécurité. A 35 élèves par classe, les enseignants devront renoncer à mettre en place des dispositifs de pédagogie « active » tels que le travail en groupe, sur poste informatique, les travaux pratiques, des séances au CDI en collaboration avec le professeur documentaliste, etc. La même problématique se pose en SEP avec des classes aux effectifs trop important pour réellement prendre en compte les difficultés de chacun.

- l'accompagnement personnalisé disparaît en seconde et en première générale et technologique (hormis en français), c'est autant d'heures en moins à la remédiation, avec pourtant des programmes qui se complexifient, au travail sur les méthodes, à la préparation des élèves aux épreuves de baccalauréat qui pourtant se multiplient mais dont on ne sait encore rien à ce jour hormis qu'elles dérogeront désormais au cadre national auquel sont pourtant attachés les enseignants, etc.

- en série STMG, l'ensemble des heures à effectifs réduits n'est pas abondé alors que la réforme en prévoit 8 pour 29 élèves. Les classes en sciences de gestion étant prévues à 30 élèves l'année prochaine, ils devraient pouvoir en bénéficier afin de leur assurer des conditions d'apprentissages favorables à la réussite de leurs épreuves anticipées.

- l'option arts plastiques ne sera plus proposée en seconde et donc à terme disparaîtra. La spécialité LLCE espagnol, malgré des remontées d'élèves intéressés auprès des enseignants, n'a pas été ouverte aux choix des familles par l'établissement, et n'est de fait pas implantée par le rectorat, aucune LV3 non plus. Enfin la seule option proposée aux élèves de BTS, LV2 espagnol, disparaît également. Les craintes d'une offre de formation resserrée d'année après année sont donc fondées.

- En enseignement professionnel, une enveloppe globalise, en ponctionnant sur l'ensemble des horaires disciplinaires, le financement d'un grand nombre de dispositifs nouveaux sur lesquels nous n'avons à ce jour aucune précision : accompagnement personnalisé, « chef d'œuvre » et co-intervention. Rien non plus sur le format des épreuves. Seule certitude : aucune heure n'est prévue pour la nécessaire concertation entre les collègues pour donner du sens à ces dispositifs.

➤ elle ne permet pas une préparation sereine des rentrées successives

L'absence de cadre national avec une part de la DHG, de plus en plus importante laissée à la discrétion de l'établissement, la fameuse marge d'autonomie, permet de modifier les équilibres chaque année, déstabilisant ainsi les équipes et les enseignements en place. D'autre part, les choix des élèves de leurs parcours de spécialités suivies en première puis en terminale (par abandon d'une des trois) s'arrêtant tard dans l'année (3^{ème} trimestre) et pouvant varier d'une année sur l'autre, nous serons maintenus dans un doute constant de prévisions hypothétiques. Ambiance délétère que nous expérimentons aujourd'hui, tant du côté des enseignants qui ne peuvent projeter leurs services d'un an sur l'autre que des professeurs principaux qui voient leur mission devenir un vrai sacerdoce sans formation ni rémunération revalorisée que du côté des élèves qui subissent une pression à une orientation précoce, censée être mûrement réfléchie en fonction d'éventuels attendus publiés sur la plateforme Parcoursup et de leurs parents, inquiets et légitimement perdus face à ce flot d'informations disparates et tardives lorsqu'ils y accèdent.

Ces réformes se sont faites dans la précipitation et sans ses parties prenantes : enseignants, CPE, PsyEN, parents et élèves, qui ont pourtant à de multiples reprises exprimé leurs inquiétudes voire oppositions ; pour toutes ses raisons, nous votons contre cette DHG, pensée et construite en ce sens.

Pour l'avenir de nos élèves, pour qu'ils soient traités de manière juste par le système scolaire, nous demandons à la rectrice et au ministre de l'éducation nationale un moratoire et d'ouvrir de réelles discussions pour traduire ensemble en actes l'ambition que nous portons pour notre école et notre société.